Informations de base	
2000/0062B(CNS) CNS - Procédure de consultation Règlement	Procédure terminée
Lutte contre les mines terrestres antipersonnel dans les pays tiers autres que les pays en développement **Subject** 6.10.03 Contrôle des armements, non-prolifération nucléaire 6.30 Coopération au développement	

Acte final	
Règlement 2001/1724 JO L 234 01.09.2001, p. 0001	Résumé